

Compte Rendu du Conseil Municipal du 7 Juin 2007

L'an deux mil sept, le sept juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation : 24 mai 2007

Étaient présents : Anne BLONDEAU, Pierre BOISSELIER, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Gabriel COUTURIER, Armand DUMONT, Véronique MENZEL (21h00), Alain MONNOT.

Absent excusé : *

Secrétaire de séance : Armand DUMONT

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 3 mai 2007.

Le procès-verbal de la séance du 3 mai 2007 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

Ø Caution adaptateurs électriques camping

Monsieur le Maire expose que beaucoup de campeurs n'ont pas les adaptateurs nécessaires pour brancher leurs appareils électriques sur les bornes du camping.

6 adaptateurs ont été achetés pour être mis à disposition gratuitement des campeurs. Toutefois, afin d'éviter que ceux-ci ne soient pas restitués, le Maire propose de mettre en place une caution qui sera demandée en échange de la mise à disposition des adaptateurs et rendue lorsqu'ils seront restitués en fin de séjour.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à 50,00€ la caution pour la mise à disposition d'un adaptateur électrique pour les utilisateurs du camping municipal.

Ø Tarifs des Remontées Mécaniques 2007-2008

Monsieur le Maire expose les propositions du conseil d'exploitation concernant les tarifs des téléskis pour la saison 2007-2008, soit une augmentation entre 0 et 4% selon les tarifs :

<i>Forfaits</i>	Pour info Tarifs 2006/2007	<i>Tarifs 2007/2008</i>
Journée Adulte	11.30€	11.50€
Matin Adulte	8.70€	9.00€
Après-midi Adulte	9.80€	10.00€
Journée Enfant	8.70€	9.00€
Matin Enfant	6.40€	6.50€
Après-midi Enfant	7.30€	7.50€
Journée Adulte – Groupe et famille SNCF (sur présentation de la carte) par personne	9.80€	10.00€
½ journée Adulte - Groupe et famille SNCF (sur présentation de la carte) par personne	7.80€	8.00€
Journée Enfant – Groupe et famille SNCF (sur présentation de la carte) par personne	7.80€	8.00€
½ journée Enfant - Groupe et famille SNCF (sur présentation de la carte) par personne	6.40€	6.50€
Semaine Adulte	60.00€	62.00€
Semaine Enfant	46.00€	48.00€
½ journée dans le cadre 1/3 temps pédagogique	2.50€	2.50€
Journée Débutant (TK école Pierre Dorée)	6.10€	6.10€
½ journée Débutant (TK école Pierre Dorée)	4.60€	4.80€
<i>Forfaits</i>	<i>Tarifs 2006/2007</i>	<i>Tarifs 2007/2008</i>
Annuel Adulte	85.00€	87.00€
Annuel Enfant série A	30.00€	31.00€
Annuel Enfant série B	52.00€	54.00€
Annuel Adulte Ski Club	91.00€	93.00€
Annuel Enfant Ski Club	61.00€	63.00€

NB : Enfant <=> moins de 18 ans et étudiants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs des téléskis pour la saison 2007/2008 comme proposé dans le tableau ci-dessus.

III) Travaux

Ø Point sur les travaux en cours

Ü Aménagement abords des écoles

Le Maire expose que c'est l'entreprise COLAS qui a été retenue pour un délai de réalisation des travaux de 2.25 mois et un montant de 415 218,00 €HT. Les travaux doivent débuter début juillet 2007.

Il précise par ailleurs, que nous sommes toujours en attente de l'autorisation de commencement de travaux avant octroi de la subvention du Conseil Général. Monsieur BESCHER fait le nécessaire pour que nous l'obtenions rapidement.

Monsieur COUTURIER demande qu'un nouvel article paraisse dans la Gazette avec un petit plan schématique car nombreux sont les habitants qui se posent des questions sur ce projet.

Cette proposition est acceptée, toutefois, il est rappelé que les plans sont consultables en Mairie, sur simple demande, pendant les horaires d'ouverture.

Ü Signalétique village

Le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'avancer sur ce projet et fixe une réunion de travail le Samedi 23 Juin 2007 à 10h00 en Mairie où tous les élus du conseil sont invités à participer.

Il est précisé que dès que les premiers travaux auront permis de fixer les grands axes du projet, les commerçants seront invités à participer à l'une des réunions, pour les parties qui les concernent directement.

Ü Dispositifs de ralentissement de la circulation sur le CD30

Monsieur le Maire rappelle que des dispositifs de chicanes ont été implantés sur 2 points du CD 30 (aux Vials et aux Margains) pour tester leur efficacité quant au ralentissement de la circulation sur ces points précis.

Après 5 mois de test, le bilan est 100% positif, même s'il reste quelques interrogations à résoudre :

- ⇒ Très satisfaisant aux Margains, assure un ralentissement certain des véhicules, et protège parfaitement le chemin piétonnier,
- ⇒ Satisfaisant aux Vials avec aussi un ralentissement mais qui devrait pouvoir être amélioré en allongeant la chicane en forme de S.

Le Maire propose donc de prolonger la période de test des dispositifs jusqu'au 31 décembre 2007, en envisageant une mise en œuvre en dispositifs définitifs pour le printemps 2008.

Le Maire précise que des ralentisseurs pourraient être finalement associés aux chicanes dans la mesure où ceux-ci sont réalisés de manière raisonnée.

Monsieur DUMONT demande si les panneaux ne pourraient pas être fixés au sol, de même que les plots remplis d'eau ou de sable afin d'éviter que des plaisantins les déplacent régulièrement.

Le Maire confirme qu'il faut trouver une solution pour fixer au sol les panneaux et les plots en tête de dispositif. Toutefois, compte tenu des responsabilités encourus en cas d'accident, il rejette la demande de remplissage des plots afin de ne pas les transformer en obstacles qui pourraient s'avérer dangereux dans un tel cas.

Ü Aménagement du camping

Monsieur le Maire expose que Sogréah, Maître d'œuvre du projet a été missionner pour poursuivre son travail par la réalisation notamment des dossiers de consultation des entreprises (DCE) et du permis de construire.

Les appels d'offres devraient donc être passés au cours de l'été pour la réalisation des terrassements à l'automne 2007.

Monsieur le Maire expose qu'il souhaite faire quelques modifications au projet présenté par Sogréah afin notamment de baisser le coût de réalisation du projet, à savoir :

- ⇒ Suppression de l'étage du bâtiment d'accueil où devait se situer le logement 3 pièces pour le gardien et propose de prévoir simplement une pièce au RDC qui pourrait être transformée en studio avec douche et kitchenette.
- ⇒ Suppression des enrochements remplacés par des talus faisant passer le nombre d'emplacement de 64 à 61.
- ⇒ Voir ce qui revient le moins cher entre un revêtement stabilisé ou en gazon pour le terrain de volley.
- ⇒ Voir option production d'eau chaude des sanitaires et HLL par énergie solaire.
- ⇒ Déplacement de la borne de vidange pour les camping-cars au fond du chemin du Bec Margains.
- ⇒ Conservation des bornes électriques existantes, rajout de bornes sur une partie de l'extension seulement, mais câblage intégral pour permettre de futures implantations de bornes en fonction des besoins.

Sogréah doit présenter le projet rectifié et le DCE, Jeudi 21 Juin à 11h00.

Ø **Modification ligne 20kv – Poste le Vieux Frêne**

Monsieur le Maire expose que les services d'EDF demande à pouvoir enterrer la ligne 20KV, qui traverse notamment la parcelle AE95 appartenant à la commune.

Pour cela la signature d'une convention est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer ladite convention nécessaire à l'enfouissement de la ligne 20kv – Poste le Vieux Frêne.

IV) Personnel

Ø **Régime indemnitaire**

Monsieur le Maire expose qu'il souhaiterait mettre un place un régime indemnitaire complémentaire pour le poste de Rédacteur qui assure les fonctions de Secrétaire de Mairie.

En effet, les heures supplémentaires nécessaires au bon maintien de ce poste nécessite une indemnisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer, à compter du 1^{er} juillet 2007, l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) pour le cadre d'emploi des Rédacteurs comme suit :

Article 1 :

L'Indemnité d'Administration et de Technicité est instituée au profit des agents relevant du cadre d'emplois des Rédacteurs.

Les taux moyens annuels de référence à retenir sont ceux fixés par l'arrêté ministériel en vigueur.

Il est à noter qu'il sera dérogé à l'indice brut plafond de 380 pour l'application de l'IAT aux agents détenant le grade de Rédacteur.

Article 2 :

L'autorité territoriale pourra, pour l'attribution individuelle de cette indemnité, appliquer à ces taux moyens annuels un coefficient de modulation individuelle compris entre 0 et 8.

Article 3 :

Cette modulation individuelle du taux de cette indemnité par l'autorité territoriale devra être fondée sur les critères suivants :

- ü Degré d'implication personnelle de l'agent dans les fonctions qui lui sont dévolues,
- ü Degré de compétences de l'agent,
- ü Niveau de responsabilité dans la hiérarchie,
- ü Absences.

Article 4 :

Cette indemnité sera versée aux agents bénéficiaires avec une périodicité mensuelle.

Article 5 :

Les montants des taux annuels de référence de cette indemnité et les coefficients de variation fixés par les décrets et arrêtés seront revalorisés automatiquement selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux agents de l'État.

Article 6 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} juillet 2007.

Article 7 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2007.

V) Administration générale

Ø Avenant n°2 au Contrat de Développement Diversifié (CDD)

Le Maire présente un avenant au CDD signé avec le Conseil Général, suite à la demande de Saint Hilaire de modifier le pourcentage de financement de l'action "enneigement artificiel" sur 2007 (en augmentation du fait de la baisse du montant des travaux, garantissant ainsi le même montant de subvention pour la régie) et de déplacer l'action aménagement de la gare haute du funiculaire à 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 du Contrat de Développement Diversifié.

Ø **Demande de dérogation pour travail dominical**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, comme l'an dernier, une demande de l'entreprise Prévot Parapente, de dérogation pour travail dominical.

La période souhaitée correspond à la pleine saison dans son domaine d'activité, à savoir d'avril à octobre, et ce pour 2 salariés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à cette demande de dérogation pour travail dominical.

VI) Questions diverses (21h00)

Ø **Bilan financier 2006 du Receveur Municipal**

Lors d'un récent rendez-vous le Receveur Municipal a confirmé la bonne santé financière de la commune.

Ø **SICIOMG**

Lors de la prochaine réunion de la CCPPR, les élus délégués au SICIOMG sont conviés à ce joindre à l'assemblée pour parler de ce dernier, de son récent audit qui a révélé notamment des résultats satisfaisants concernant le tri sur le plateau, mais aussi du projet d'une collecte hebdomadaire supplémentaire sur les abris collectifs de Saint Bernard et Saint Hilaire.

Ø **Permanences électorales**

Le bureau de vote devant rester ouvert jusqu'à 20h00, le planning des permanences est complété.

Ø **Gazette Communale et Plateau.comcom**

Monsieur MONNOT rappelle les débats de la précédente séance et informe l'assemblée des positions que les communes ont présentées lors de la réunion de la commission "Plateau.comcom" qui a suivi le dernier conseil municipal :

- Ù Saint Pancrasse : aucun représentant n'était présent donc on ne connaît pas leur position
- Ù Saint Bernard : Leur conseil n'est pas favorable à ce que des informations communales pures paraissent dans le Plateau.comcom car ce n'est pas selon eux sa vocation. Toutefois, l'insertion d'informations communales mais à intérêt communautaire pourrait être envisagée.

Une prochaine réunion est prévue le 14 juin prochain, où chaque commune devrait tout de même venir avec une proposition de ce qu'elle serait prête à fournir pour le Plateau.comcom.

Monsieur MONNOT interroge l'assemblée sur la position qu'elle souhaite voir défendre lors de cette réunion. Sachant que pour sa part, il convient tout à fait que la page ciné, les petites annonces et les spectacles ont tout à fait leur place dans le Plateau.comcom

mais que ce transfert implique que la Gazette sera réduite à sa plus simple expression et qu'on serait sans doute amené à ne plus faire de communications mensuelle mais peut-être seulement trimestrielle, sans pour autant avoir la "compensation" qu'on pouvait attendre de la parution d'une page d'informations communales dans le Plateau.comcom.

Il est alors exposé qu'il serait possible de conserver une parution mensuelle mais sous forme de flash d'un format A4 recto verso par exemple, et de conserver une Gazette plus étoffée tous les trimestres.

Cette proposition est bien accueillie par l'assemblée car elle permet de garder une information mensuelle minimum.

Il est précisé par ailleurs que depuis la dernière réunion, le conseil municipal de Saint Pancrasse semble s'être positionné défavorablement concernant l'évolution du Plateau.comcom avec une page réservée à chaque commune, mais n'exclut toutefois pas une participation ponctuelle. La rédaction de cette décision dans le Bulletin de Saint Pancrasse reste évasive. Des précisions seront demandées lors de la réunion.

Au cours des débats plusieurs élus de Saint Hilaire déplorent la position frileuse des 2 autres communes quant à cette évolution.

Il est alors rappelé que même si les élus représentent la population, il serait peut-être bon de rédiger un petit questionnaire d'une dizaine de questions qui pourrait paraître dans les Gazettes des 3 communes et dans le Plateau.comcom, pour demander concrètement l'avis des lecteurs de ces supports qui sont au final les principaux intéressés par ce projet d'évolution.

Cette autre proposition est également retenue car même s'il s'avérait que le taux de réponses soit faible, elles seront celles des personnes réellement intéressées par ces supports d'information et qui les lisent régulièrement. Cela sera donc proposé lors de la prochaine réunion de la commission.

Monsieur DUMONT interroge alors Monsieur MONNOT quant à la défense du projet qui pourra être faite devant le conseil communautaire après que la commission se soit positionnée.

Monsieur MONNOT rappelle alors qu'il n'est pas élu au conseil communautaire et que même s'il assiste à toutes les réunions, il n'est présent qu'en tant que spectateur, comme n'importe quel habitant, donc sans pouvoir de vote. Il précise, par ailleurs, que notamment sur le projet d'évolution du Plateau.comcom cela le dérange fortement, d'autant qu'il rappelle que Véronique MENZEL, élue suppléante à la CCPPR, n'a participé qu'à 2 réunions depuis janvier 2005, et que celle-ci refuse de démissionner pour laisser la place à un autre élu.

Sur ces mots Madame MENZEL quitte la salle.

Ø Réunion publique

Une réunion publique sera organisée à l'automne pour faire le bilan du mandat. Les élus sont invités à préparer les bilans dans les domaines qui les concernent.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 19 Juillet 2007 à 20h30.***

La séance est levée à 21 h45.